

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 29 novembre 2022

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 5 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-14.1 :

Transfert de propriété des voiries et espaces publics sur le territoire de la Commune de Roncourt.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5217-2 et L. 5217-5, L.5211-18 et L.1321-4

VU le décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2017 portant consistance et modalités de gestion des compétences voiries et espaces publics transférées au 1er janvier 2018,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 17 février 2020 actant le Plan de Déplacements Urbains révisé,

CONSIDERANT que le passage en Métropole au 1^{er} janvier 2018 entraîne de plein droit le transfert en pleine propriété et à titre gratuit, à la Métropole, de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de la compétence transférée,

CONSIDERANT les contours des compétences transférées en matière de voiries et espaces publics à la Métropole ainsi que les espaces, équipements et missions restant de compétence communale,

CONSIDERANT qu'il convient de dissocier la propriété des emprises foncières transférées de la gestion de certains ouvrages et équipements, restant de compétence communale,

ACTE le transfert de propriété, à titre gratuit, des parcelles communales cadastrées ainsi que des parcelles non cadastrées ou non référencées au Livre Foncier, correspondant aux :

- voies, comprenant l'assiette de la route, ses dépendances ainsi que les chemins ruraux carrossables ouverts à la circulation générale avec revêtement de type tapis routier, tels que matérialisés dans le plan communal annexé à la présente délibération,
- pistes cyclables et liaisons piétonnes référencées dans le Plan de Déplacements Urbains révisé de Metz Métropole,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le Procès-Verbal de remise avec la Commune de Roncourt afin de pouvoir procéder à l'inscription des parcelles cadastrées à transférer au Livre Foncier,

FG DVP

DEMANDE au Conseil Municipal de la Commune de Roncourt d'approuver le transfert en pleine propriété de ses voiries et espaces publics.

Metz, le 6 décembre 2022

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

PLAN DE DOMANIALITE

DES VOIES

Légende

— Limite communale

■ Emprise ZAE

— Route départementale en agglomération

— Route départementale hors agglomération

— Voies communales transférées

— Voie communale non transférée (CR/piétons/vélo/...)

— Autre voie publique (Interco/RN/Autoroute)

— Voie privée

• Arbres d'alignement



Ech. : 1:15000



Résumé de l'acte

057-200039865-20221205-2022-12-DB14-1-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DB14-1
Date de décision : lundi 5 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Transfert de propriété des voiries et espaces publics sur le territoire de la Commune de Roncourt
Classification : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221205-2022-12-DB14-1-DE
Document principal : 99_DE-14.1.pdf

Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:22	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:23	En cours de transmission	
07/12/22 17:25	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:29	Accusé de réception reçu	